

ANTISLIP RESIN STANDARD UV

Fiche établie conformément à la Règlementation Européenne REACH n°1907/2006/EC (CLP) et SGH

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : ANTISLIP RESIN STANDARD UV

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Application de la substance: Résine polyuréthane mono-composante

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : PS EXO – GAM1.

Adresse : 3 Rue Denis Papin, 76330 N.D. de Gravenchon

Téléphone : 02 35 38 19 39. Fax : 02 35 38 77 61.

1.4 Numéro d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59.

Société/Organisme : ORFILA.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Liquide inflammable – Catégorie 3.

Irritation cutanée – Catégorie 2.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition unique); (irritation respiratoire de la Trachée)-
Catégorie 3.

Danger de toxicité aquatique – Catégorie 3.

Pourcentage du Mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnu
Moins de 5%

2.2 Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger:



Mot de signal : Attention

Mentions de Danger :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H332 Nocif par inhalation
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
- H335 Peut irriter les voies respiratoires
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence : (Prévention):

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage
- P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

Conseils de prudence : (Intervention):

- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de prudence : (Stockage):

- P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conseils de prudence : (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu / récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux

Etiquetage des préparations spéciales : (SGH):

Contient des isocyanates. Peut déclencher une réaction allergique.

Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: Diisocyanate d'isophorone (IPDI), Xylène (mélange d'isomères).

Phrase(s) R

R10 Inflammable

R20 Nocif par inhalation

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

R48/20 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Phrase(s) S

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.

S23.3 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols

S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

S38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer l'étiquette si possible)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: Diisocyanate d'isophorone (IPDI).

2.3 Autres dangers

Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions / indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Nature chimique : Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux

Composants dangereux (SGH) selon le Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]			
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	XYLENE (mélange d'isomères)	  F, Xn R10, R20/21, R38 S2, S25	20 – 30% en masse
CAS: 4098-71-9 EINECS: 223-861-6	ISOCYANATE : Diisocyanate d'isophorone	   T, N R22, R36/37/38, R42/R43, R51/53 S26, S28, S38, S45	0.1 – 1.0% en masse

Reportez-vous à la section 12 pour les codes de danger des symboles et les déclarations de phrases R et S indiquées dans ce tableau.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau : Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon/un nettoyant de mains. Enlever les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau continue, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau pendant plusieurs minutes avec les yeux ouverts. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : Emmener à l'air frais. En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin.

4.2 Effets et symptômes les plus importants, aigus et différés

Inhalation sensibilisant avec des effets cumulatifs. Risque de dermatite. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.



4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Faites refroidir et surveiller.
Moyens d'extinction inappropriés, pour des raisons de sécurité : NE PAS utiliser de jet d'eau. Les bidons peuvent accumuler de la pression s'ils contiennent ou sont contaminés par l'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable avec fumées toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter des vêtements de protection et un appareil de protection respiratoire. Manipuler avec prudence les récipients gonflés ou déformés.

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgences

Porter un équipement de protection. Éloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau/eaux de surface et souterraine.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Veillez à la bonne aération des locaux. Dangereux à l'état liquide. Rendre à l'état solide par réaction avec de l'eau avant d'éliminer.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 7 pour obtenir des informations sur une manipulation en toute sécurité.
Voir section 8 pour obtenir des informations sur les équipements de protection personnels.
Voir section 13 pour obtenir des informations sur l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Informations sur la protection contre l'incendie et les explosions: Inflammable. Ne pas utiliser de flammes nues. Ne pas fumer.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker à l'écart de substances réactives, en particulier les oxydants.
Indications concernant le stockage commun: Comme ci-dessus.
Autres informations relatives aux conditions de stockage: Garder les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ouvrir avec prudence. Couvrir l'ouverture (le couvercle/le bouchon) avec un chiffon en laissant échapper la pression.
Mélangée à l'eau, la préparation dégage du dioxyde de carbone. Ne pas fermer si elle est contaminée avec de l'eau en raison d'un danger d'éclatement.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Assurer une ventilation adéquate. Voir les parties 7.1 et 7.2.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs limites à surveiller par poste de travail : La surveillance n'est pas nécessaire. Le produit n'a pas de quantités de matières présentant des valeurs critiques.

Informations complémentaires:

Composant:	VME (8 heures):		VLE (15 minutes):		Remarques:
XYLENE (1330-20-7)	50 ppm	221 mg/m ³	100 ppm	442 mg/m ³	Peau
IPDI (4098-11-9)	0.005 ppm	0.02 mg/m ³	0.01 ppm	0.07 mg/m ³	Sensibilisant

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas inhaler les gaz / fumées.

Équipement de protection individuelle :



Protection respiratoire:
Un appareil de protection respiratoire individuel avec cartouche pour fumées organiques est essentiel pour les applications.



Protection des yeux:
Porter des lunettes ou masque de protection complet du visage.



Protection des mains:
Porter des gants en caoutchouc nitrile.

Matériau des gants: Le choix de gants appropriés dépend également de critères de qualité, qui varient d'un fabricant à un autre fabricant. La résistance des matériaux de gants ne peut pas être connue à l'avance et doit être contrôlée avant la date de l'application.

Pénétration du matériau des gants: Respecter le délai de rupture exact fourni par le fabricant.

Protection de la peau: Porter une combinaison complète et des bottes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État Physique	Liquide
Couleur	Divers
Odeur	Douce
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur pH	8.0

Modification d'état:

Point de fusion	< -46 °C
Point d'ébullition	140 °C
Point éclair	27 °C (ASTM D56)
Inflammabilité (solide, gazeux)	Inflammable
Température d'inflammation	> 200 °C
Température de décomposition	200 °C
Auto-inflammation	Le produit n'est pas auto-inflammable.
Danger d'explosion	Explosion possible un mélange avec l'oxygène. Produit du gaz de dioxyde de carbone lorsqu'il est mélangé avec de l'eau. Une fermeture subséquente des bidons peut conduire à un éclatement de pression.

Limites d'explosion:

Inférieure	2.1 % en volume
Supérieure	11.5 % en volume
Pression de vapeur à 20 °C	14.2 hPa
Densité à 20 °C	1.03 g/cm ³
Densité relative	1.03 (eau = 1.00)
Densité de vapeur	Non déterminé
Vitesse d'évaporation	Non déterminé
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau	Non miscible, réagit avec l'eau
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé

Viscosité:

Dynamique à 20 °C	80 – 110 ku (Krebbs units)
Cinématique	Non déterminé

Teneur en solvants:

Solvants organiques	< 24.75 % en masse
Eau	< 0.1 % en masse
Teneurs en matières solides	> 70 % en masse ou 65 % en volume

9.2 Autres informations

Aucune autre information importante n'est disponible.

COV(EU): < 250 g/l
 VOCV: < 29% en volume

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réagit avec l'eau.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition / conditions thermiques à éviter: Peut se charger électrostatiquement – Utiliser la mise à la terre.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans des conditions normales de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Dans une exposition anormale à une haute température, les bidons peuvent gonfler ou éclater.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants. Réagit avec l'eau, produisant du gaz de dioxyde de carbone.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux tels que le monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote et fumées peuvent être produites.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: valeurs LD₅₀ / LC₅₀ déterminantes pour la classification:

XYLENE:		IPDI:	
Oral (LD₅₀)	4300 mg/kg (rat)	Oral (LD₅₀)	5490 mg/kg (rat)
Dermal (LD₅₀)	> 1700 mg/kg (lapin)	Dermal (LD₅₀)	4780 mg/kg (lapin)
Inhalation (LC₅₀)	27.6 mg/l / 4 heures (rat)	Inhalation (LC₅₀)	40 mg/m ³ / 4 heures (rat)

Aucuns effets cancérigènes, mutagènes ou génétiques établis.

Effet primaire d'irritation: Sensibilisation à l'inhalation et au contact avec la peau.

XYLENE

Sur la peau Pratiquement non irritant.

Sur les yeux Irritant.

Oralement Faible toxicité.

Par inhalation Nocif. Peut irriter les voies respiratoires et causer des maux de tête et des vertiges.

Sensibilisation: Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une possible irritation et de dermatites. Une inhalation prolongée peut provoquer des troubles du système nerveux central.

IPDI

Sur la peau Irritation légère à modérée. Peut tacher la peau.

Sur les yeux Une irritation modérée des yeux. Peut provoquer des lésions de la cornée transitoire.

Oralement Faible toxicité. Peut provoquer une irritation gastro-intestinale.

Par inhalation Peut provoquer une irritation sévère des voies respiratoires avec une sensation brûlante du nez et de la gorge. Les effets peuvent être retardés.

Sensibilisation Une sensibilisation respiratoire peut apparaître. Une exposition chronique par inhalation peut entraîner une diminution de la fonction pulmonaire. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Aucun des composants n'est persistant dans l'environnement aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradable. Une fois solide, elles peuvent être éliminées dans des sites d'enfouissement (consulter les réglementations locales).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol

Faible en raison de la solidification par réaction avec de l'eau.

Information écologique supplémentaire:

Remarques générales: Considéré comme nocif pour les vertébrés terrestres. Peut entraîner des effets néfastes à court terme pour l'environnement. Contenir, surveiller et enlever.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Dangereux à l'état liquide. Rendre à l'état solide par réaction avec de l'eau avant d'éliminer. Danger d'éclatement – ne pas fermer.

Détruire les bidons usagés par un organisme agréé de retraitement des déchets en accord avec les réglementations officielles locales.

Catalogue européen des déchets	
08 00 00	Déchets issus de la fabrication, formulation, distribution et l'utilisation (FFDU) de revêtements (peintures, vernis et émaux vitrifiés), mastics et encres d'imprimerie.
08 01 00	Déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et de vernis.
08 01 11	Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

Emballages non nettoyés

Recommandation: Laisser le bidon non fermé pendant 3 à 4 jours pour rendre solide avec l'humidité atmosphérique. Une fois à l'état solide, le bidon peut être éliminé dans un site d'enfouissement. L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations légales.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro UN

ADR, IMDG, IATA UN 1263

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

ADR 1263 PAINT
IMDG, IATA PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR		IMDG, IATA	
			
Classe	3 Liquides inflammables	Classe	3 Liquides inflammables
Étiquette	3	Étiquette	3

OMI: 3
Code EA: 127
Code HAZCHEM: 3 (Y)

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin: ND (Non Dangereux)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables

Code Danger KEMLER : 33

Numéro EMS: F-E~S-E

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention

MARPOL 73/78 et au recueil IBC Non Applicable.

Transport/Autres informations: Pour ADR et IMDG: Le transport et l'emballage sont conformes à la réglementation pour des quantités limitées. Ce produit est donc classé comme biens non-dangereux.

ADR

Quantités Limitées (QL) 1 L et 4 L
Catégorie de transport 3



SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dans cette section, les autres informations réglementaires, qui ne sont pas encore évoquées dans la Fiche de données de sécurité, y sont indiquées.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas encore été effectuée en raison des délais d'inscription. Les scénarios d'exposition pour le mélange ne peuvent être fournis pour le moment car les scénarios d'exposition ne sont pas encore disponibles pour toutes les substances pertinentes en raison des délais d'inscription. Pour obtenir des conseils sur les mesures essentielles, voir les sections 7 et 8 de cette Fiche de données de sécurité.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

CONTIENT DE L'ISOCYANATE – SENSIBILISATEUR POTENTIEL – PRENDRE LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES.
 PORTEZ UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX CONDITIONS DE STOCKAGE ET DE MANIPULATION.
 EN CAS DE MALAISE SUITE AU CONTACT AVEC LE MÉLANGE, CONSULTER TOUJOURS UN MÉDECIN.

Avis aux Lecteurs

Remarque Importante: Les informations contenues dans cette Fiche de Données (comme elles peuvent être modifiées de temps à autre) ne vise pas à être exhaustives et sont présentées de bonne foi et sont considérées comme correctes à la date de sa préparation. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est à jour avant d'utiliser le produit qui est détaillé dans celle-ci.

Les personnes, qui utilisent les informations, doivent prendre leurs propres décisions quant à la pertinence du produit concerné à leurs fins avant son utilisation. Dans l'hypothèse, où ces fins sont autres que ceux spécifiquement recommandés dans la présente fiche de données de sécurité, l'utilisateur utilise, dans ce cas, le produit à son propre risque.

Décharge de responsabilité du Fabricant : Les conditions, les modalités et les facteurs qui influent sur la manipulation, le stockage, l'application, l'utilisation, la mauvaise utilisation ou l'élimination du produit ne sont pas sous le contrôle ou la connaissance du fabricant. Par conséquent, le fabricant décline toute responsabilité pour les événements indésirables qui peuvent survenir dans la manipulation, le stockage, l'application, l'utilisation, la mauvaise utilisation ou l'élimination du produit et, pour autant que permis par la loi applicable, le fabricant décline expressément toute responsabilité pour les pertes, dommages-intérêts et/ou dépenses découlant du stockage, la manipulation, l'utilisation ou l'élimination du produit. La manipulation, le stockage et l'élimination sont de la responsabilité des utilisateurs. Les utilisateurs doivent se conformer à toutes les lois applicables en matière de santé et de sécurité.

Les phrases mentionnées dans ce document et qui ne sont pas décrites ailleurs :

Symboles	T N	Toxique Dangereux pour l'environnement
Phrases R - Phrases de Risque	R22 R23 R36/37/38 R42/43 R51/53	Nocif par contact avec la peau et par ingestion. Toxique par inhalation. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrases S - Conseils de prudence	S2 S25 S26 S28 S38 S45	Conserver hors de la portée des enfants. Éviter le contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement puis consulter un ophtalmologiste. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.